

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 9 Avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 Avril à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOÉ Jean-Marc, Maire.

Présents : M.M DUBOÉ – Mr FRECON – Mr DE BARROS – Mme BOUDES - Mr JOURDE – Mr LELEU - Mr DONA - Mme ASTOUL -- Mme GEORGELIN - -Mr SOULIÉ -

Absents excusés : Mme PUJOL – Mme DEL CONFETTO – Mr COLOMBIER

Monsieur DE BARROS a été nommé(e) secrétaire de séance.

Vote du Compte Administratif 2023 budget communal :

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur FRECON Christian, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif .2023 dressé par Mr DUBOÉ Jean-Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :
-
- 1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
-
- **COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL :**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		219 371,55		35 859,49		255 231,04
Opérations de l'exercice	309 296,77	385 603,48	126 371,63	115 654,07	435 668,40	501 257,55
TOTAUX	309 296,77	604 975,03	126 371,63	151 513,56	435 668,40	756 488,89
Résultat de clôture		295 678,26		25 141,93		320 820,19
Résultat clôture CCAS						
Restes à réaliser			57 127,55	33 130,68	57 127,55	33 130,68
TOTAUX CUMULES	309 296,77	604 975,03	183 499,18	184 644,24	492 795,95	789 619,27
RESULTATS DEFINITIFS		295 678,26		1 145,06		296 823,32

- 2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
-
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
-
- 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
-

- **Vote des taxes locales**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1°) de maintenir la Taux de la Taxe du Foncier Bâti et la Taxe Foncier non bâti et la Taxe d'Habitation qui sont respectivement de :

- Taxe Foncier Bâti : 39,57%
- la Taxe du Foncier non Bâti : 51,81%
- la Taxe d'habitation : 8,36%

- Ces taux seront appliqués lors du vote du budget.

Affectation des résultats budget principal 2024

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les résultats constatés au Compte Administratif 2023 de la commune, à savoir :

Section d'Investissement :

Résultat cumulé au 31/12/2022 : + 219 371,55€

Résultat de l'exercice 2023 : + 76 306,71€

Résultat comptable cumulé : + 295 678,2€

Ce résultat est repris au budget 2024 à la ligne 001(en recettes)

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à : 57 127,55€

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à : 33 130,68€

Section de Fonctionnement :

Le Résultat à affecter est positif : 213 851,17€

Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'affectation suivante :

- Couverture du besoin de financement et affectation en réserves supplémentaires pour le budget 2024, compte 1068 : 13 513,35€

- Report à nouveau pour le budget 2024

Ligne 002 en recettes : 282 164,91€

- - Vote du Budget principal communal 2024

- Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre et par opération pour la section d'investissement, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses : 657 480,00 €

Recettes : 657 480,00 €

- Section d'Investissement :

Dépenses : 176 629,00€

Recettes : 176 629,00€

- Vote du Compte Administratif 2023 Budget photovoltaïque

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur FRECON Christian, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par Mr DUBOÉ Jean-Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe photovoltaïque :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		9 270,84		13 500,00		22 770,84
Opérations de exercice	265,38	1 770,65			265,38	1 770,65
TOTAUX	265,38	11 041,49		13 500,00	265,38	24 541,49
Résultat de clôture		10 776,11		13 500,00		24 276,11
Restes à réaliser						
TOTAUX DEFINITIFS	265,38	11 041,49		13 500,00	265,38	24 276,11
RESULTATS DEFINITIFS		10 776,11		13 500,00		24 276,11

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Affectation des résultats Budget annexe photovoltaïque

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les résultats constatés au Compte Administratif 2023 du budget annexe photovoltaïque de la commune, à savoir :

Section d'Investissement :

Résultat cumulé au 31/12/2022 :	0
Résultat de l'exercice 2023 :	+ 13 500,00€
Résultat comptable cumulé :	<u>+ 13 500,00€</u>

Ce résultat est repris au budget 2024 à la ligne 001(en recettes)

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à : 0€

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à : 0€

Section de Fonctionnement :

Le Résultat à affecter est positif : 10 776,11€

Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reporter en recettes ligne 002 la somme de 10 776,11 €

- Vote du Budget photovoltaïque 2024

- Vote du budget annexe pour la production « d'Energie photovoltaïque »

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre et par opération pour la section d'investissement, le budget primitif 2024 du service « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » lequel peut se résumer ainsi :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses :12 526,00 €
Recettes : 12 526,00 €

- Section d'Investissement :

Dépenses : 21 742,00€
Recettes : 21 742,00€

Règlement marché de producteurs :

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le règlement de marché de producteurs établi en 2023 pour règlementer le marché. Monsieur le Maire indique que l'emplacement du marché en 2024 est modifié et sera situé place de l'église et devant le café Flo. Les dates sont également à modifier.

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à l'organisation du marché de producteurs en 2024 et charge Monsieur d'effectuer les modifications sur le règlement.

Questions diverses :

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 00

Le Secrétaire de séance.
Mr DE BARROS



Le Maire.
Mr DUBOË

